

65 ANS, TRIMESTRES EN PLUS...



POURQUOI C'EST NON !

Sud

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Solidaires
Union
syndicale

NOS REVENDICATIONS

- **Abrogation des réformes régressives**
- **Annulation de la décote**
- **Age légal de départ à 60 ans, à 55 ans pour les métiers pénibles**
- **Pas de retraite inférieure au SMIC**
- **37,5 années de cotisations pour le taux plein**
- **Taux de remplacement à 75 % pour tous les régimes**
(rapport entre la retraite et le dernier salaire ou traitement)
- **Intégration des régimes de retraites complémentaires dans les régimes de base**
- **Surcotisation sociale patronale équivalente à celle d'un taux plein sur l'emploi à temps partiel**
- **Taxation des dividendes**
- **Maintien des avantages préférentiels pour les femmes tant que l'égalité des salaires et de la prise en charge des enfants n'est pas réalisée** (retour aux bonifications et majorations existant avant la réforme de 2003)
- **Développement des équipements de la petite enfance**

SOMMAIRE

Pages 4 à 11 : Retraites : repères, état des lieux - Retraite à 1100 euros, ça change quoi ? - Sauver les retraites : mensonges et réalités

Pages 12 et 13 : Dépense publique, la vérité !

Pages 14 et 15 : Emplois vacants, un tissu de mensonges !

Pages 16 à 19 : Rembourser la dette ? la grande duperie !

Retraites : maintenant, il faut se préparer !

Il est maintenant acquis que la réforme qui devrait être connue en décembre ne vise pas à répondre à un quelconque prétendu déficit.

“Sauver” les retraites ?

La Macronie a bien tenté de nous asséner qu'il fallait “sauver” les retraites mais leurs propres déclarations et écrits prouvent qu'il n'y a pas de problème de financement pour les dizaines d'années à venir mais tout simplement une volonté de tailler à la hache dans les dépenses publiques. Après l'hôpital public, aujourd'hui en lambeaux, et la santé, place aux retraites...

Une austérité sévère est programmée !

C'est ainsi qu'il faut comprendre cette phrase écrite dans la loi de Finances 2023 (le budget de l'Etat) et répétée dans des documents officiels : *« la maîtrise des dépenses publiques repose principalement sur des réformes structurelles, la réforme des retraites, notamment »*. Un programme d'austérité en perspective avec la volonté de revenir dans les critères de Maastricht en 2027 – le fameux 3 % de déficit public –, tout en baissant les impôts des entreprises !

Les travaux du Conseil d'orientation des retraites (le COR) l'attestent : le léger déficit qui apparaîtrait vers 2027 ne nécessite pas de travailler trois ans de plus. Et, dans un futur très lointain (à l'horizon 2070), les dépenses de retraites ne progresseront plus à cause des réformes passées.

Dettes, austérité, déficit et dépense publique... un combat global !

La réponse à ce défi antisocial – travailler trois ans de plus – nécessite une réponse globale car la Macronie a fait le choix d'en faire un combat frontal ! Avec des salarié-es devant travailler plus longtemps et celles et ceux visé-es par la réforme de l'assurance chômage, ce mix des deux va conduire à une concurrence entre salarié-es et à une baisse des salaires. D'où la nécessité d'aborder ici bien d'autres sujets que les seules retraites...

Et ce n'est pas qu'une formule de style : il faut maintenant se préparer !



La masse des pensions versées

La masse des pensions versées en 2021, tous régimes confondus, était de 345 milliards d'euros. Après les prélèvements effectués sur les retraites (CSG, CRDS, CASA et assurance-maladie pour les retraites complémentaires), les dépenses nettes des régimes de retraite s'élevaient à 321 milliards d'euros.

Ces dépenses de retraite ont représenté 23,4 % de l'ensemble des dépenses publiques, un chiffre qui explique la volonté du gouvernement de réduire ce poste de dépenses. A l'instar de l'hôpital, et de la santé plus généralement...

Pension moyenne : hommes et femmes, le grand écart !

Fin 2020, le montant moyen de la pension "de droit direct" (hors pension de reversion) s'élevait à 1444 euros brut, soit 1 341 euros net.

Mais cette moyenne n'a aucun sens en soi tellement la différence est immense selon le sexe : soit un écart de 37 % entre les hommes (1.667 euros brut) et les femmes (1.050 euros brut). L'impact des carrières hachées (ou plus courtes) sur les retraites amplifie un écart existant déjà, lié aux différences salariales. Les femmes perçoivent en effet 28,5 % de moins que les hommes. C'est la double peine alors que les femmes sont plus diplômées que les hommes et que les études supérieures de ces derniers coûtent 22 % de plus (dépenses publiques et privées confondues) !

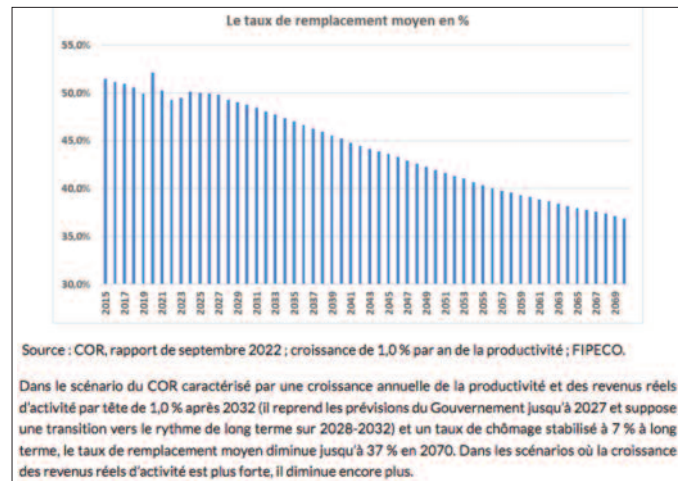
Il est établi que les retraité-es présentant une carrière complète (52,8% pour 80,8% des hommes !) ne perçoivent en moyenne que 1460 euros bruts par mois. Et le nombre de trimestres requis (en augmentation) pour atteindre le taux plein aggrave le problème : 20 % des femmes (10 % des hommes) "poussent" jusqu'à l'âge de 67 ans pour éviter la décote.

Avec un âge légal à 65 ans, il faudrait donc aller jusqu'à 70 ans ?!

Âge moyen d'entrée dans la vie active

On considère que l'âge d'entrée moyen dans la vie active est de 23 ans car cette année-là, le salarié valide 4 trimestres pour la première fois.

A 21 ans, la moyenne est d'un trimestre.



Le taux de remplacement

Ce taux représente la première pension versée en rapport du dernier salaire perçu. Il baisse régulièrement du fait, principalement, de la réforme de 1993. Les retraites ont alors été indexées sur les prix au lieu de l'être sur les salaires. Le salaire moyen par tête (SMPT) progressant plus vite que les prix, les pensions décrochent au fil du temps en rapport des derniers salaires versés (cf. tableau ci-dessus).

Le salaire moyen par tête (SMPT)

Le SMPT est l'intégralité des revenus perçus sur une année donnée divisée par le nombre de salarié-es. Celui-ci progresse en général plus rapidement que l'inflation. En 2019, il a progressé de 2,3 % alors que l'inflation était de 0,8 %. Soit une perte de 1,5 % sur une année donnée mais cette perte va se reproduire chaque année qui va suivre... et tout au long de la carrière !

C'est la raison pour laquelle les dépenses de retraite vont se stabiliser dans les années qui viennent alors que le nombre de retraité-es va augmenter !

Le nombre de trimestres pour bénéficier du taux plein

Le calendrier prévu par la réforme Hollande-Touraine de 2014 pour obtenir le taux plein n'est pas encore achevé. Le nombre de trimestres nécessaires est aujourd'hui de 167. Il faudra 168 trimestres pour les assurés nés entre le 1er janvier 1961 et le 31 décembre 1963 (ou 62 ans en 2023) et 172 trimestres (43 années) pour les assurés nés à partir de 1973 (ou 62 ans en 2035)

Le calcul de la retraite

Pour les salarié-es.

La retraite du régime général de la Sécurité sociale se calcule sur 50 % des 25 meilleures années pour un taux plein (sinon, là aussi, proratisation). Décote : 1,25 % par trimestre manquant.

Pour les fonctionnaires.

La retraite se calcule sur 75 % du traitement lié au dernier indice en cas de taux plein (sinon il y a proratisation en fonction du nombre de trimestres validés). De plus, une décote est opérée à raison de 1,25 % par trimestre manquant.

Attention : à la pension du régime général de la Sécurité sociale s'ajoutent les retraites dites complémentaires (AGIRC-ARRCO), des régimes par points.

Contrairement aux idées reçues, les taux de remplacement de ces deux régimes (Sécurité sociale + AGIRC-ARRCO et le Code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires) sont assez proches. Une étude fait apparaître que 62 % des fonctionnaires de catégorie sédentaire y gagneraient avec les règles du privé.

Le choc démographique ? Il est derrière nous !

On nous assène que le nombre de retraités augmente sans cesse en rapport du nombre d'actifs, d'où un problème de financement. Cet argument ne tient pas : aujourd'hui, il y a 6 retraités pour 10 actifs. Vers 2050, il y aura 7,5 retraités toujours pour 10 actifs. Or, dans les années 70, il y avait 3 retraités pour 10 actifs (deux fois moins qu'aujourd'hui).

S'il y avait un problème démographique, il se serait déjà produit depuis longtemps ! Non seulement il n'y a pas eu un tel problème mais les retraites ont été considérablement améliorées dans les années 70.

Un choc démographique (bis) ? Un ratio absurde...

De plus, ce type de ratio n'a aucun sens. Ce qui compte c'est le nombre d'actifs qui, par leur travail, financeront les besoins de tous les inactifs (retraité-es et jeunes). Or, en 2025, le ratio inactifs/actifs sera de 129 % et, en 2070, il sera de 138 %. Car si le nombre des plus de 60 ans va croître, le nombre de jeunes va baisser ! Vraiment pas de quoi être catastrophé...

Qui travaille encore à 60 ans ?

Une étude de juillet 2022 de l'Insee fait ressortir que parmi la population âgée de 60 ans, soit 825 000 personnes, 55,3 % ont un emploi. Et si l'on examine la situation de la tranche d'âge des 60-64 ans, selon le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) seuls 35,5 % occupaient un poste en 2021.

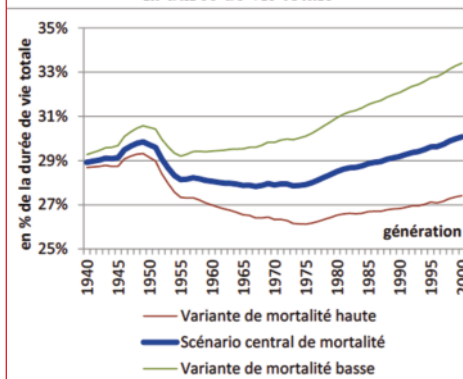
On vit plus longtemps, mais le temps passé en retraite diminue !

On vit plus longtemps, c'est la rengaine habituelle ! Sauf que les plus belles années à la retraite sont les premières. L'espérance de vie à 60 ans a ralenti à 0,2 an pour les femmes et 0,6 an chez les hommes (elle était de 1,5 à 2 ans par décennie jusqu'en 2014).

Et surtout, le temps passé à la retraite diminue, comparé à la durée de vie totale (cf. graphique). La génération 1955 (partie à 62 ans en 2007) a déjà perdu plus d'un an de retraite par rapport à la génération 1949.

Il faudra attendre au moins la génération 1995 (62 ans en 2057) pour revenir au niveau de la génération 1949.

Figure 4.7b - Durée de retraite en proportion de la durée de vie totale



Une promesse qui date...

La promesse faite en 2019 d'un minimum de retraite à 1000 euros est passée à 1100 euros à l'occasion de la campagne présidentielle. Soit 85 % du SMIC net. Rien n'empêchait d'appliquer cette mesure, indépendante de la réforme par points, mais rien ne s'est fait !

De plus, c'était déjà prévu par la loi Fillon de 2003 mais n'a jamais été appliqué : « *La Nation se fixe pour objectif d'assurer en 2008 à un salarié ayant travaillé à temps complet et disposant de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier du taux plein un montant total de pension lors de la liquidation au moins égal à 85 % du salaire minimum de croissance net lorsqu'il a cotisé pendant cette durée sur la base du salaire minimum de croissance.* »

... mais qui serait concerné ?

La loi de 2003 parlait d'un temps complet, mais qu'en sera-t-il avec la future réforme ? Après plusieurs déclarations contradictoires, Olivier Véran rappelait fin septembre que l'engagement pris ne valait que pour les futur-es retraité-es ! Une étude de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) avait été réalisée en 2021 suite à l'annonce d'une retraite minimale à 1000 euros lors du projet de réforme de la retraite par points. Il en ressortait que la pension brute inférieure à 1 000 euros concerne 5,7 millions de retraité-e-s (37 % des 15,5 millions) dont trois quarts de femmes... mais seulement 1,8 million (31 %) ont une carrière complète ou quasi complète (plus de trente années de cotisation). La pension des femmes est plus souvent rehaussée par un dispositif de minimum de pension : il concerne ainsi 45 % des femmes retraitées et 14 % des hommes. Et comme le nombre de trimestres requis va encore augmenter, on peut penser que de moins en moins de salarié-es (et surtout les femmes !) seront concerné-es...

Ces personnes bénéficieraient (pour atteindre 1100 €) d'une augmentation moyenne de 163 euros, ce qui aurait un coût annuel de 2,1 milliards. Bien moins que les économies espérées avec le report de l'âge légal, évaluées entre 10 et 12 milliards !

Le seuil de pauvreté, à combien ?

Pour situer l'enjeu, rappelons que selon l'Observatoire des inégalités, « *une personne vivant seule est considérée comme pauvre en France quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 940 euros ou à 1 128 euros (données 2020), selon que l'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50 % ou 60 % du niveau de vie médian. Ce niveau de vie médian désigne le montant pour lequel la moitié des personnes touche moins et l'autre moitié davantage.* ».

Combien pour vivre dignement ?



Selon une étude de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (INPES) de 2015, il fallait 1150 euros par mois, à une personne seule retraitée, pour "vivre décemment". A noter que cette étude prend comme hypothèse de base que le retraité est détenteur de sa résidence principale. Cette somme combine à la fois un "revenu minimum" permettant de faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir...) et ce qu'il faut pour participer à la vie sociale (partir en vacances, avoir une voiture, s'accorder quelques loisirs, inviter des amis, offrir des cadeaux...).

D'après l'étude, il faudrait alors 1768 euros par mois à un couple retraité, propriétaire de son logement, pour vivre décemment. Pour une personne seule, propriétaire de son logement, c'est 1150 euros qu'il faudrait par mois.

Donc, pas de retraite inférieure au SMIC, que nous revendiquons à 1700 euros net

“Sauver les retraites” ? la fake news du siècle !

Depuis plus d'un an, les dirigeants de la Macronie ont multiplié les déclarations alarmistes sur le thème “il faut sauver les retraites” pour justifier une nouvelle réforme.

Et dès que le rapport du COR a été publié en septembre, nouvelle offensive (cf. encadré) parce que ce dernier pronostique un léger déficit pour les années qui viennent. Avant un temps très très long (jusqu'en 2070) pendant lequel les dépenses baisseront, sauf dans un scénario où il y aurait stabilité, (cf. graphique, page de droite en bas).



François Bayrou
@bayrou

Il est impossible de ne pas traiter la question de la #retraite. De quoi sommes-nous menacés ? De ne plus pouvoir payer les pensions. C'est le vrai risque. Peut-on l'accepter ? Non. Il faut donc prendre les précautions nécessaires à l'avance.

Les vraies raisons de la réforme sont ailleurs...

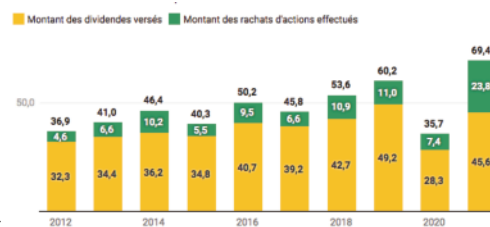
De fait, il n'y a même plus de débat sur les raisons de la réforme tellement Macron et son gouvernement ont dit et redit que cette réforme avait d'autres buts que d'équilibrer le régime des retraites: « *La maîtrise des dépenses publiques repose principalement sur des réformes structurelles, la réforme des retraites, notamment* », expression issue du programme de stabilité qu'on retrouve dans la loi de Finances pour 2023. Autrement dit, l'austérité passera aussi par le report de l'âge légal de la retraite !

Dans son interview fin octobre sur France 2, Macron a donc évoqué un déficit de dix à douze milliards en 2027, et affirmant qu'à défaut de reculer l'âge de la retraite, *il faudrait « en 2027, en moyenne par travailleur payer 400 euros de plus par an »*. Une annonce choc qu'il faut désamorcer...

12 milliards de déficit, ça fait quoi en cotisation ?

Evidemment tout est dans un chiffrage annuel et pour dans 5 ans. Mais cela fait 33 euros par mois, en 2027, soit 6,6 euros de plus chaque année. Comme le salaire net moyen actuel est de 2340 euros (source INSEE), l'augmentation annuelle de la cotisation serait en moyenne de 0,28 %.

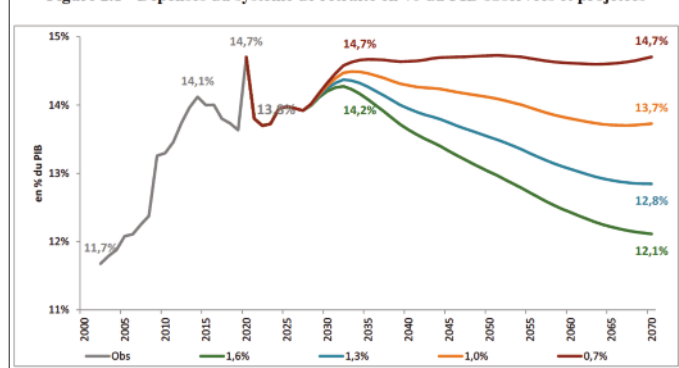
Et si l'augmentation était partagée à égalité entre cotisations employeur et cotisations salariales, cela ferait 3,3 euros de plus chaque année pour les salarié-es. Même si les entreprises et leurs actionnaires pourraient absorber la totalité de cette hausse, à voir l'explosion des dividendes du CAC 40. Mais le gouvernement, comme ses prédécesseurs, “bétonne” contre toute augmentation, même minime, des cotisations au nom du “coût du travail”.



Et si la cotisation n'était pas augmentée ?

Dans cette hypothèse, le COR a calculé qu'il faudrait travailler 0,4 an de plus en 2027 (un peu plus qu'un trimestre). Il n'y a donc aucune raison qui justifie de reporter l'âge légal de 4 mois par an, pour arriver à 65 ans en 2031 !

Figure 2.1 - Dépenses du système de retraite en % du PIB observées et projetées



Pour rentrer dans les clous des critères de Masstricht en 2027, Macron et son gouvernement ont pris pour cible la dépense "publique". En continuant de baisser les impôts des entreprises. Pour convaincre l'opinion publique, le discours est bien rôdé selon le principe absurde qu'elle est trop élevée.

Un économiste médiocre ? Ou, alors...

Macron avait déclaré lors du grand débat que « nous dépensons pour notre sphère publique plus de la moitié de ce que nous produisons ». Idem sur France 2, fin octobre : « nous sommes le pays d'Europe qui, malgré 50 milliards de baisses d'impôt (...), taxe encore 47,1% du produit intérieur brut ». Vous retiendrez - c'est le but - que l'Etat "sangue" prélève une part significative de la richesse. Dit autrement, dans le privé, qui serait le seul à être productif (ce qui permet de stigmatiser le secteur public...), on bosserait pour des "prunes".

Ou alors, ce sont des mensonges !

Une étude de la Banque de France a documenté les raisons pour lesquelles on constatait en 2015 un écart de 13 % (toujours du PIB) entre la France (57 %) et l'Allemagne (44 %). Première explication : elle est au dénominateur du ratio, la croissance étant plus faible en France qu'en Allemagne sur cette période. On constate aussi un écart de 1,3 % du PIB parce que moins de dépenses dans la petite enfance (faible fécondité, moins d'équipements outre-Rhin) et un budget militaire faible en Allemagne pour des raisons historiques (0,7 % d'écart). Les aides au logement pèsent aussi plus en France du fait du prix des logements.

Et, surtout, certaines dépenses sont prises en charge par le public en France, par le privé en Allemagne. Pour autant, les dépenses existent quand même, même si celles-ci sont "privatisées" ou individualisées ! C'est le cas des assurances de santé privées chez nos "voisins". Mais les dépenses de santé prises globalement (privé-public) sont identiques en "points" de PIB (11 % pour les deux pays) et même plus élevées par habitant en Allemagne !

Reste des choix comptables : les crédits d'impôts - très élevés en France - sont inscrits en dépenses publiques alors que cela reste des réductions fiscales.

La dépense publique est redistribuée... et va très souvent au privé !

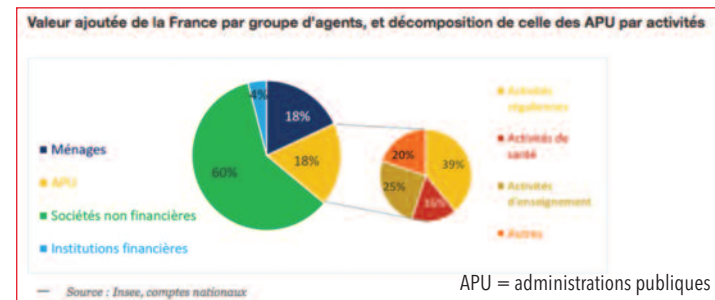
La dépense publique est d'environ 1500 milliards par an. Près de la moitié (672 milliards) est redistribuée immédiatement :

- en prestations en espèces (508 milliards) : retraites, allocations familiales...
 - en prestations en nature (164 milliards) : remboursements à la médecine libérale, médicaments, ces postes de dépense soutiennent l'initiative privée !
- D'autres postes de dépenses soutiennent aussi directement le privé :
- les consommations intermédiaires des administrations (128 milliards) :
 - leurs investissements (90 milliards en bâtiments, équipements...)

A noter. C'est peu connu, le montant des aides reçues par les entreprises : 205 milliards, l'équivalent de près de 8,5 % du PIB ou 41 % du budget de l'Etat ! L'impôt sur le revenu, lui, représentait un quart des recettes totales de l'Etat en 2019, une part en hausse de plus de 7 points par rapport à 2007 (1)...

Le secteur public est productif !

Outre l'aspect redistributif vers le privé, les administrations publiques contribuent à 18 % de la richesse créée dans le pays. Donc, non ! la dépense publique n'est pas une part du PIB... et elle sert à tout le monde!



1 : <http://www.ires.fr/index.php/etudes-recherches-ouvrages/etudes-des-organisations-syndicales/item/6572-un-capitalisme-sous-perfusion-mesure-theories-et-effets-macroeconomiques-des-aides-publiques-aux-entreprises-francaises>

Pour réduire la dépense publique, le gouvernement s'est donné deux priorités : la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage. Pour la seconde, le gouvernement sort depuis des mois la grosse artillerie : un nombre d'emplois vacants jamais vu, des patrons qui témoignent sur les plus grandes difficultés à recruter. Traduire : les chômeuses et chômeurs ne veulent pas travailler car trop bien indemnisé-es. La durée d'indemnisation va donc varier en fonction de la conjoncture économique (1). En février 2023, cette durée sera réduite de 25 %. Quitte à organiser une grande manipulation des chiffres !

Une rengaine libérale qui date !

« *Quatre cent mille emplois non pourvus et abandonnés parce qu'ils ne trouvent pas de réponse* », ici, c'est François Rebsamen, ministre du Travail en 2015, sur France Inter. Et en 2008, Nicolas Sarkozy affirmait que « *cinq cent mille offres d'emploi qui ne sont pas satisfaites* », précisant que « *certaines ne veulent pas se mettre au travail* ». Après que Villepin ait déclaré en 2005, « *nous le savons, dans notre pays, nous avons 2.500.000 chômeurs et, en même temps, nous avons 500.000 emplois vacants* ». Pour 2022, on nous cite entre 250 et 300000 emplois vacants. Donc, vraiment rien de nouveau...

Feu d'artifice libéral du 14 juillet !

Sur le même refrain ("je vais bénéficier de la solidarité nationale pour réfléchir à ma vie"), le 14 juillet Macron a accumulé les poncifs en laissant entendre qu'on pouvait changer de boulot en démissionnant tout en prenant "un peu de recul sur la vie" ! Or, pour bénéficier des allocations, il faut que la démission soit "légitime", par exemple pour suivre son conjoint, sa famille...

Mais, au fait, un emploi vacant c'est quoi ?

En fait, on mélange tout dans la plus grande confusion dans le seul but de stigmatiser les demandeurs d'emploi. Les salaires sont souvent très bas dans certains secteurs, c'est une évidence. Mais on pense aussi aux services à la personne où, dans ce secteur, se multiplient les emplois à temps partiel.

Et à la rentrée, une nouvelle campagne médiatique débutait sur le manque dans les transports scolaires ; avant d'apprendre que le salaire mensuel moyen y était de... 450 euros par mois avec un "gros trou" entre le matin et du soir ! On mélange aussi CDI et CDD, y compris de courte durée. Il arrive aussi que les offres d'emploi soient comptées deux fois, Pôle emploi n'ayant pas le monopole de l'offre. Enfin, nombre d'emplois ne trouvent pas preneur parce que les temps de transport (quand il y en a) s'aggravent sur fond de pénurie de logements abordables dans les centres-villes. Et pour développer l'emploi, en particulier des femmes, il faudrait créer des emplois à temps complet et des modes de garde collectifs qui manquent cruellement.

Et plus c'est gros...

Fin 2021, Jean Castex, et Elisabeth Borne, reprenaient le chiffre de 300.000 emplois vacants... chiffres venant soi-disant de la Banque de France, qui a dû démentir car ne détenant pas de telles statistiques ! Selon d'autres études, il n'y aurait que 130.000 emplois inoccupés. Au final, tous ces chiffres ne sont qu'une photographie à l'instant T et ne signifient rien dans la durée. D'ailleurs, les chiffres de l'URSSAF relativisent cette manipulation : tous types de contrats confondus, sur une année, il y a 25 millions de déclarations (obligatoires) d'embauche ! On parlerait donc de moins de 2 % d'emplois non pourvus...

Alors, ne nous laissons pas diviser !

❑ Le saviez-vous ?

“ Alors que l'on dénombrait 6,5 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en décembre 2021, une fraction sont allocataires de l'Assurance chômage (3,7 millions), dont **2,6 millions** sont indemnisées, c'est-à-dire qu'une allocation (ARE, AREFormation ou allocation de sécurisation professionnelle) leur est versée. Le montant net moyen d'indemnisation est de **960 euros** pour l'ensemble des indemnisés ”

(rapport de l'UNEDIC, avril 2022)

1 : Olivier Dussopt, ministre du Travail au *Parisien* le 27 juillet : « Quand ça va bien, on durcit les règles et, quand ça va mal, on les assouplit ».

« Il faut rembourser la dette ! »

Tel est le credo des idéologues libéraux, des bonimenteurs ou des nuls en économie, voire les deux à la fois. Cette idéologie assénée quotidiennement vise à nous inculquer l'idée qu'il faut se serrer la ceinture à perpétuité et que d'autres choix sociaux ne sont jamais possibles. Les arguments qui suivent démontent rigoureusement ce galimatias. Et c'est plus d'autant plus d'actualité qu'une des raisons avancées pour justifier la réforme des retraites c'est justement le remboursement de cette dette pour revenir à un déficit public de 3 % du PIB en 2027. Soit une somme estimée à 80 milliards d'euros.

L'État a une dette mais il a aussi des richesses !

On nous serine sans arrêt que l'État a une dette de 2900 milliards et qu'elle représente un peu plus de 110 % du PIB (le produit intérieur brut). Avec de tels chiffres, on nous fait croire que l'État serait en faillite, selon la formule de François Fillon (1). Or, l'État possède des écoles, des hôpitaux, des participations dans des entreprises. C'est le patrimoine public. Une fois faite la différence entre le patrimoine (l'actif) et la dette (le passif), le solde était de 189 milliards en 2020 et de 471 milliards en 2021 du fait de la hausse des actifs financiers !

Et on n'additionne pas des choux et des carottes !

Concernant le ratio dette publique / PIB, là, on est carrément dans l'approximation mathématique ! En effet, on compare une dette qui va être remboursée sur plusieurs années à une richesse accumulée sur un an (le fameux PIB). Or, le temps moyen de remboursement de la dette est d'environ 7 ans. En fait, le taux moyen d'endettement par an est d'environ 15 % du PIB.

D'où viennent ces critères du Traité de l'Union ?

On se souvient en général de deux d'entre eux car ce sont eux qui nous sont martelés depuis leur adoption par le traité de Maastricht et, surtout, depuis que les dépenses publiques ont explosé sous l'effet de la crise financière et économique de 2008 puis avec la pandémie.

Ces deux critères à respecter aux yeux des traités sont : un déficit annuel de l'État en dessous de 3 % du PIB et une dette publique totale ne dépassant pas 60 % du même PIB.

C'est cet objectif de 3 % que veut atteindre le gouvernement en 2027, fin du quinquennat, alors que ce déficit était à 7 % en 2021.

Outre que celui de 60 % ne sera plus respecté pendant des décennies, ces ratios n'ont aucune rationalité. Aucune ! Pourquoi 3% et non pas 5% ? Mystère.... Ces outils ont été construits pour les rentiers et les investisseurs afin de les rassurer (sur le long terme) sur la stabilité économique et fiscale.

En d'autres termes, il s'agit d'inscrire dans le marbre que leurs placements et investissements ne seront pas dévalorisés par une pression fiscale plus forte ou par des augmentations de cotisations sociales consécutives à une hausse des dépenses publiques.

On cite souvent le contre exemple du Japon dont la dette est depuis longtemps autour de 240 - 250 % du PIB. Le double du ratio de la France en 2022. Et le Japon ne s'est pas écroulé...

On va transférer la dette à nos enfants et petits enfants ?

Encore un mensonge ! Nos enfants et petits enfants connaîtront ce que nous vivons aujourd'hui : en 2040 ou 2050, l'État empruntera comme il le fait aujourd'hui et il remboursera en 2060, 2070... L'État fait « rouler sa dette » selon la formule chère aux économistes.

Mais la bonne question à se poser est la suivante : même en taxant le patrimoine ou en corrigeant la fiscalité (rétablir l'ISF, rendre plus progressif l'impôt sur les sociétés...), faudrait-il en profiter pour rembourser la dette ou plutôt investir dans la santé, l'éducation ou la transition énergétique ?

C'est cette seconde option que nous défendons !



1 : « Je suis à la tête d'un Etat qui est en état de faillite sur le plan financier »

A quoi sert une banque centrale ?

Aujourd'hui, par des rachats d'obligations émises par les Etats sur les marchés financiers, la Banque centrale européenne (BCE) détient environ 20 % du total de la dette de la France (2800 milliards fin 2021).

Ces rachats de dettes des Etats aux banques et aux investisseurs ont surtout servi les marchés financiers (et non l'économie réelle). Mais les faits sont là : la BCE a créé de la monnaie « centrale » ex-nihilo (à partir de rien) pour racheter ces dettes d'Etats et détient environ 20 % de la dette de la zone Euro.

Oui, c'est de l'agent magique !

« Il n'y a pas d'argent magique » a décrété Macron? Eh bien si ! C'est le pouvoir d'une banque centrale de créer de la monnaie. C'est ce qu'ignorent ou font semblant d'ignorer nombre de responsables politiques. Evidemment, admettre qu'une banque centrale peut créer de la monnaie, avoir des fonds propres négatifs (contrairement à une banque commerciale qui serait en faillite), effacer une dette d'un trait de plume bouleverse l'argumentation libérale sur le thème « il faut rembourser à tout prix » et permet d'envisager l'avenir du monde tout autrement. Cette évidence est tellement contestée que la BRI (la Banque des règlements internationaux, la banque centrale des banques centrales) a publié en 2013 une note pour le rappeler (1). Deux auteurs reprennent la même démonstration en expliquant que ce rachat de dette publique a déjà abouti à son annulation (2).



Faut-il rembourser comme on nous l'assène en ce moment ?

Beaucoup d'arguments militent contre le remboursement de la dette. Déjà, le fait que ce n'est pas aux salariés de rembourser la dette, puisque c'est le sujet, en travaillant trois ans de plus ! Cette dette est aussi le résultat de politiques libérales (baisse des impôts, évasion fiscale...), de « l'indépendance » de la BCE qui impose aux Etats de se refinancer auprès des marchés financiers (environ 60 % de la dette est constituée des intérêts servis aux marchés).

Annuler la dette détenue par la BCE et investir pour le futur !

Il y a plus d'un an, un appel de plus de 100 économistes appelait à annuler les 2500 milliards d'euros de dettes européennes détenues par la BCE. Cette dernière et tous les soutiens de l'orthodoxie monétaire sont montés au créneau en rappelant que les traités de l'Union l'interdisent. Notamment parce que l'article 123 du traité de l'Union stipule que « l'acquisition directe, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette (NDLR, des Etats) est également interdite. ». Mais c'est déjà fait par cette politique de rachats ! Difficile donc d'invoquer le traité.

Et que cette dette soit inscrite au bilan de la BCE, de la Banque de France (qui détient 20 % de la BCE) ou de l'Etat français (qui détient lui-même la BdF) ne change rien à l'affaire : cette dette a été remboursée et les écritures comptables n'y changent rien : c'est un "jeu" à sommes nulles (2).

Nous militons pour rompre le dogme de l'indépendance de la BCE, qu'elle reprenne son rôle d'aide au financement public et aux Etats sous contrôle démocratique, mais nous ne devons pas nous laisser enfermer dans de sacro-saints traités libéraux qui ne sont plus respectés ! Militons pour que la BCE admette qu'il est possible d'annuler une dette, signe d'austérité perpétuelle !

Il faut défendre l'idée complémentaire d'investir l'équivalent de ces dettes annulées dans des secteurs

tels que la transition énergétique, l'éducation, la santé.

Outre le bien être « social » qui en découlerait, c'est la garantie de relancer l'économie, d'accroître les recettes fiscales et l'emploi.

1 : BIS Papers N°71 ; "Les finances des banques centrales" : https://www.bis.org/publ/bppdf/bispap71_fr.pdf

2 : « En achetant des obligations d'Etat, elle (la Banque centrale) transforme la nature de la dette publique. Afin de comprendre les conséquences fiscales de cette transformation, il est important de consolider la banque centrale et l'Etat (après tout, il s'agit de branches distinctes du secteur public). A la suite de l'échange (transformation), la dette publique détenue par la banque centrale s'annule. Elle intègre l'actif d'une branche (la banque centrale) et le passif de l'autre branche (l'Etat). En fait, elle a perdu sa valeur car elle a été remplacée par un nouveau type de dette (la monnaie) ».

(Source : Les conséquences fiscales du programme d'achat d'obligations de la BCE ; Paul De Grauwe, Yuemei Ji) :

<https://www.cairn.info/revue-d-economie-financiere-2014-1-page-47.htm>

Et si on les écoutait, on en serait où !?



Alors, rejoins-nous !

Contact